

[Texte]

The Chairman: You have about three minutes left.

Mr. Nowlan: Okay. I was going to go on to the rehab thing, but Mr. Mazankowski has that.

Okay, three minutes left. Let us come to something that, I guess, is relevant in view of the season. The main estimates, at page 29-104, state that \$136,000 was provided last fiscal year, 1982-1983, for Summer Canada—Student Employment program, but there are no funds requested this year. My questions really are: What is this program? How many students were employed last fiscal year? What was the ratio of employment? And why is there no money allocated this year?

Mr. J. Gray: I think I should provide that information at a later date. We do not have it at our fingertips this morning.

The Chairman: Then we can append it to subsequent . . .

Mr. Nowlan: The next subject would take too long, so I will pass. My time is just about over, is it not?

The Chairman: You have a couple of minutes left.

Mr. Nowlan: Let me ask this one, then. The Senate Transport and Communications Committee report on VIA—I guess you may have already answered it—recommended that Section 64.(1) of the National Transportation Act be amended, or its application be restricted, to ensure that it will not be used to make major reductions in passenger service without proper recourse to the CTC or to Parliament.

I guess, in view of what you told me earlier, that you have given no advice on the discussion paper or legislative mandate. Do you agree with that recommendation of the Senate Transport and Communications Committee?

Mr. J. Gray: Mr. Chairman, I neither agree nor disagree. Once again, the introduction of legislation into Parliament if a government matter, and I really consider that it is none of my business, unless they ask me.

Mr. Nowlan: But you have a mandate to advise, where it is relevant, and to develop policy, and you are not doing it. So why do we need extra man-years for further research, further capabilities? I am being a little facetious, but seriously, you have a mandate to do something and you are not doing it, on something that has been hicking around. There may be good reasons why there should not be a VIA Rail act. There may be good reasons why the concept of Via Rail as presently suggested is not going to work and perhaps we will have to go to corridor routes, like Amtrak. I do not know, I am not the expert, but you people have experts within your staff. I think there is a real abdication of the exercising of some input on a policy issue that obviously has many sides to it, and here there is a Vacuum.

[Traduction]

Le président: Il vous reste trois minutes.

M. Nowlan: Bien. J'aurais voulu passer à la question de la remise en état des embranchements ferroviaires, mais M. Mazankowski posera des questions à ce sujet.

Il me reste trois minutes. J'aimerais les consacrer à une question qui est fort à propos étant donné l'époque de l'année. A la page 29-105 du budget principal, \$136,000 étaient prévus pour 1982-1983 sous la rubrique Été Canada—Programme d'emplois pour étudiants. Vous ne demandez aucun crédit cette année pour ce poste. J'aimerais savoir en quoi consiste ce programme, combien d'étudiants ont été employés au cours de la dernière année financière, quel était le niveau d'emploi? Pourquoi également ne prévoyez-vous rien pour cette année?

M. J. Gray: Je crois que je devrais vous fournir ces renseignements à une date ultérieure, car nous ne les avons pas ici ce matin.

Le président: Nous pourrions annexer ces renseignements au compte rendu des . . .

M. Nowlan: L'autre domaine que je voulais aborder prendrait trop de temps, je passerai donc. Mon temps est complètement écoulé, n'est-ce pas?

Le président: Il vous reste deux minutes.

M. Nowlan: Je vais vous poser la question suivante: le rapport sur VIA Rail du Comité sénatorial des transports et des communications recommande que l'article 64(1) de la Loi nationale sur les transports soit modifié ou que son application soit restreinte afin que l'on n'invoque pas cet article pour obtenir de grandes réductions du service voyageurs sans s'adresser comme il se soit à la Commission canadienne des transports ou au Parlement?

Je suppose évidemment, comme vous me l'avez dit précédemment, que vous n'avez fourni aucun conseil en ce qui concerne le document de travail ou le mandat législatif. Êtes-vous d'accord sur une telle recommandation faite par ce comité sénatorial?

M. J. Gray: Monsieur le président, je ne puis dire que je suis d'accord ou pas d'accord. Une fois de plus, je répète que la présentation de mesures législatives au Parlement est une affaire qui regarde le gouvernement, et je considère qu'elle ne me regarde pas à moins qu'on me demande expressément un conseil.

M. Nowlan: Votre mandat est cependant de conseiller dans le cas de questions pertinentes, d'élaborer la politique, et ce n'est pas cela que vous faites. Alors pourquoi venez-vous nous demander des années-hommes supplémentaires pour vous permettre de faire plus de recherches? Je ne fais pas de l'humour, vous avez un mandat à respecter et vous ne faites rien. Il y a peut-être de bonnes raisons pour lesquelles il ne devrait pas exister une loi sur VIA Rail. Il y a peut-être de bonnes raisons pour lesquelles le concept de VIA Rail actuel est fautif; nous devons peut-être envisager de fonctionner comme Amtrak, avec tout son réseau de corridors. Je ne sais pas, ce n'est pas moi l'expert, c'est vous qui avez les experts parmi votre personnel. Je crois que vous abdiquez la responsa-